

# PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## Du 2 AVRIL 2024 A 19H

Le 2 Avril 2024 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 20 Mars 2024, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

**Etaient présents** : ALBERT Magalie - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SALOMEZ Michel - SANTA CRUZ Roger – SEGALA Laëtitia ( à compter examen point n°1)- SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès - VEZAT-BARONIA Maryse

**Procurations** : ALVADO Régis à CARON-JOURDA Yves - FINOTTO Lucie à Sophie CHAVY - MAILHOL Sylvie à SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - LOZE Caroline à Maryse VEZAT - VOUTZINOS Michel à PONS Bernard – SOUCASSE Laurent à SUDRE Agnès

**Absentes** : LESUEUR Agathe – SEGALA Laetitia (jusqu'à examen point n°1)

Sophie CHAVY est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le PV de la séance du 8 Mars 2024 au vote, le document n'appelle pas de remarque.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### I) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Laetitia SEGALA rejoint l'assemblée.

Mme le Maire rappelle que les élus ont été destinataires des documents budgétaires et d'une note de présentation simplifiée.

Elle introduit sa présentation du budget par des éléments positifs : encours de la dette par habitant qui est de 406 € à Rieux contre 954 € pour des communes de tailles équivalentes.

Elle mentionne d'autre part que la capacité de désendettement de la commune est de 2,36 années avec une capacité d'autofinancement de 182 881 €.

Elle détaille ensuite la section fonctionnement et s'attarde sur certains postes de dépenses notamment celui de l'énergie qui augmentera automatiquement en raison de la hausse des tarifs, de 40 000 € pour le gaz et 160 000 € pour l'électricité, à consommation équivalente.

Le poste personnel augmentera quant à lui de 100 000 € à effectif constant, en raison d'indexations légales et de mesures salariales.

Mme le Maire aborde ensuite la section investissements et détaille notamment les réalisations ou acquisitions envisagées pour 2024.

Après discussion sur les orientations budgétaires pour 2024, Mme le Maire propose de passer aux votes.

### A) MONTANTS SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

#### Objet :

Mme le Maire indique les critères qui conditionnent l'attribution d'une subvention et le montant des versements :

- Conditions administratives : production de l'attestation d'assurance à jour et d'un bilan financier et moral, tenue d'une assemblée générale à laquelle un élu de la commune a été convié, signature convention mutualisation des salles communales
- Nombre d'adhérents,
- Enseignement à destination des enfants et des jeunes,
- Implication dans la vie communale.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le montant de chaque subvention accordée aux associations pour l'année 2024, comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2024</b>	<b>VOTE</b>
ADLFA 31 ETUDES ET PREVENTION GRELE HAUTE GARONNE	150.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ACCA	200.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ACCA (projet sensibilisation)	200.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
AMICALE DES AINES	400.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
AMICALE DES RESIDENTS OREE DU BOIS	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
AMICALE SAPEURS POMPIERS	840.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE MONTESQUIEU-VOL	250.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ATELIER DES ARTS	3 000.00	21voix pour - 0 contre – 0 abstention E. SOUCASSE PIQUEMAL sort et ne prend pas part au vote
ATELIERS CREATIFS DU VOLVESTRE	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
AU COMPTOIR DU JEU	110.00	21voix pour - 0 contre – 0 abstention M.ALBERT sort et ne prend pas part au vote
CENTRE EQUESTRE DU VOLVESTRE	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COMITE DE LOISIRS ET ENTRAIDE ESAT FOYER SAMSAH	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COMITE P DES FESTIVITES RIVOISES	4 750.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COMPAGNIE DES ARCHERS DU PAPOGAY	14 200.00	21voix pour - 0 contre – 0 abstention S. CARON sort et ne prend pas part au vote
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	400.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	500.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention Cette subvention sera attribuée sur présentation d'un projet
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	350.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
COURIR EN VOLVESTRE	450.00	20 voix pour - 0 contre – 0 abstention M.VEZAT et A. SUDRE sortent et ne prennent pas part au vote
DIX PAR ETRE	1 300.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ENTRE GUILLEMETS	100.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
ET CRIC ET CRAC AU BOUT DU CONTE	350.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
EUROPE VOLVESTRE	800.00	21voix pour - 0 contre – 0 abstention R.SANTACRUZ sort et ne prend pas part au vote
FNACA	280.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
FOYER RURAL	1 040.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
FOYER SOCIO EDUCATIF	300.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention

ASSOCIATIONS	2024	VOTE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	600.00	21 voix pour - 0 contre – 0 abstention P.CHAGNE sort et ne prend pas part au vote
HANDBALL VOLVESTRE	4 300.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
HARMONIE SAINTE CECILE SOCIETE	600.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
INSPIRATION DES MUSES	350.00	19 voix pour – 0 contre – 3 abstentions S.CHAVY, S.MAILHOL, E.SOUCASSE PIQUEMAL
INTER AGIR BISTRO (BISTROT D'AUTREFOIS)	400.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
JARDIN AQUATIQUE	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
JEUNESSE VOLVESTRE	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
L ARPE	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
LA BULLE D AIR	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
LE PETIT PERCHOIR	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
LE PETIT PERCHOIR (projet design)	1 500.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
LES AMIS DE L ORGUE	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
LES CARTES RIVOISES	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
NUM'AIDE	350.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
PUPENVOL ASSOCIATION	200.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
RADIO GALAXIE	1 000.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
TANGO VOLVESTRE SAVES	110.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
TOUR'ART COLLECTIF	3 000.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR BOXE ANGLAISE ASSOCIATION	550.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR ECOLE DE FOOTBALL	2 300.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR MAJORETTE	1 000.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR SECTION FOOTBALL SENIORS	2 000.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR SECTION TENNIS	2 620.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR SECTION TENNIS	500.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR SECTION VOILE AVIRON	500.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE	400.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE (championnat)	500.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention Pour prise en charge frais déplacement
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE (championnat)	400.00	22 voix pour - 0 contre – 0 abstention A verser si organisation manifestation d'envergure
	<b>54 360.00</b>	

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## B) TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2024 :

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération  Exposé  Information

**Objet :** Compte tenu des éléments indiqués en introduction lors de la présentation du budget, Mme le Maire propose une augmentation des taux de 5%.

TAXES	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35.18	36.94
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	62.40	65.52
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	16.30	17.11
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	12.89	13.11

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide, de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 36.94 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 65.52 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 17.11 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 13.11 %

## C) BUDGET PRIMITIF 2024:

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération  Exposé  Information

Objet :

Le Conseil Municipal décide d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2024 de la Commune présenté par Madame le Maire :

### Fonctionnement

Dépenses 3 794 858.38 € (voté à l'unanimité)  
Recettes 3 794 858.38 € (voté à l'unanimité)

## Investissement

Dépenses 2 252 982.63 € (voté à l'unanimité)  
Recettes 2 252 982.63 € € (voté à l'unanimité)

Le budget primitif est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## II) FONGIBILITE DES CREDITS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

Objet :

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'utilisation de la nouvelle nomenclature M57 applicable depuis le 1er janvier 2023, la commune a la possibilité de disposer du principe de la fongibilité des crédits :

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Madame le Maire précise que ces mouvements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle.

Le représentant de l'État contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section. Ces virements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces virements seront également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessiteront le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections dans les conditions décrites ci-dessus.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### III) GESTION PERSONNEL :

#### 1) MISE EN PLACE RIFSEEP

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                                            Information

Objet : Mme le Maire propose d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Elle rappelle que ce régime indemnitaire se compose de :

- l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent (IFSE)
- du complément indemnitaire annuel (CIA) non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Elle propose de déterminer les critères d'attribution de ce régime indemnitaire.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité l'instauration de ce régime indemnitaire selon les critères définis par la collectivité.

Décision :  adoption     rejet     autre :  
 Votée à l'unanimité     votée à la majorité (pour :    / contre :    / abstention :    )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

#### 2) DELIVRANCE TITRES IDENTITE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération     Exposé        Information

Objet : Mme le Maire rappelle la sollicitation adressée par les services de l'Etat à la commune de Rieux- Volvestre, portant sur la mise en place au sein de la mairie d'un service de délivrance des titres d'identité.

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'engager d'abord une réflexion sur l'organisation de ce service en termes de personnel, matériel, locaux et accessibilité.

M.PERSILLON exprime ses réserves quant à la mise en place de ce service sur la commune, puisque Carbonne et Montesquieu assurent déjà cette délivrance de titres d'identité et que les délais de rendez-vous sont redevenus raisonnables. Il met également en avant le coût pour la collectivité induit par le recrutement d'une personne supplémentaire en charge de cette mission.

#### IV) CONDITIONS INSCRIPTION GROUPE SCOLAIRE RENTREE 2024

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Afin de consolider les effectifs, Mme le Maire propose de reconduire pour la rentrée 2024 les dérogations votées en 2023, permettant d'accueillir dans notre groupe scolaire les enfants :

- dont les parents travaillent à Rieux
- ainsi que ceux dont les parents s'acquittent d'une taxe foncière sur le bâti à Rieux.

Ces dérogations sont votées à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme le Maire informe les élus que la commune prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement d'Eliane SOUCASSE-PIQUEMAL, qui se rendra au Sénat, pour récupérer le trophée national « commune citoyenne ».
- 2) Mme le Maire informe les élus que lors du bureau communautaire du 21 Mars, des hypothèses de travail ont été présentées concernant la mise en place d'un service de transport à la demande. La CCV a défini des bassins de vie et des itinéraires de transport seront proposés aux communes à partir de ces bassins de vie.

Mme le Maire souhaite recueillir l'avis des élus sur les bassins de vie proposés. Après discussion, il apparaît que le découpage retenu n'est pas satisfaisant, les élus de la commune de Rieux-Volvestre souhaiteraient d'une part, faire partie du même bassin que Montesquieu et d'autre part, que les communes de Mailholas et Goutevernisse soient rattachées à ce périmètre.

Un courrier sera adressé en ce sens à la Communauté de Communes du Volvestre.

Séance levée à 21h15

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sophie CHAVY